

Augmentation de capital annoncée

ASSURANCES MAGHREBIA VIE S .A

Siège social : 24, Rue du Royaume d'Arabie Saoudite - 1002 Tunis

L'Assemblée Générale Extraordinaire, réunie le 9 décembre 2016, a décidé d'augmenter le capital social de la Société de dix millions de dinars (10 000 000 DT) pour le porter de dix millions de dinars (10 000 000 DT) à vingt millions de dinars (20 000 000 DT) et ce, par incorporation de réserves d'un montant de dix millions de dinars (10 000 000 DT) comme suit :

- 7 469 154,203 DT à prélever sur les réserves facultatives,
- 980 000,000 DT à prélever sur les réserves pour réinvestissements exonérés,
- 800 000,000 DT à prélever sur les autres réserves,
- 731 960,708 DT à prélever sur les autres capitaux propres,
- 18 885,089 DT à prélever sur les résultats reportés.

Cette augmentation de capital sera réalisée par l'émission de 1 000 000 actions nouvelles gratuites de valeur nominale de 10 DT chacune, à attribuer aux anciens actionnaires et aux cessionnaires de droits d'attribution, à partir du 13 décembre 2016, à raison d'**une (1) action nouvelle gratuite** pour **une (1) action ancienne**.

Les actionnaires pourront exercer leurs droits en bénéficiant gratuitement d'actions nouvelles conformément à la parité d'attribution ci-dessus définie ou encore en cédant leurs droits d'attribution en bourse, et ce à partir du 13 décembre 2016.

Jouissance des actions nouvelles gratuites :

Les actions nouvelles gratuites porteront jouissance à partir du **1^{er} janvier 2016**.

Négociation en Bourse :

Les actions anciennes de la Compagnie ASSURANCES MAGHREBIA VIE sont négociables en Bourse, droits d'attribution détachés, à partir du **13 décembre 2016**.

Les actions nouvelles gratuites et les droits d'attribution sont négociables sur le marché hors cote de la Bourse à partir du **13 décembre 2016**.